



AVIS IMPORTANT

À l'attention des candidats admis via la plateforme www.cursussup.gov.ma

Inscriptions aux Diplômes Universitaires de Technologie (DUT) Sous réserve d'accréditation Année universitaire 2025-2026

Le Directeur de l'École Supérieure de Technologie de Laâyoune informe l'ensemble des candidats officiellement admis via la plateforme nationale www.cursussup.gov.ma aux filières DUT que le dépôt des dossiers d'inscription s'effectuera conformément au calendrier suivant :



Calendrier des inscriptions

Phase 1 : du 03 au 04 septembre 2025

Phase 2 : du 09 au 11 septembre 2025



Horaires d'accueil : de 10h30 à 14h00



Lieu : Amphithéâtre 1 – EST Laâyoune



Pièces constitutives du dossier d'inscription :

Chaque candidat devra se présenter muni d'un dossier complet comprenant obligatoirement :

1. L'original du baccalauréat accompagné de six (06) copies légalisées ;
2. Le relevé de notes du baccalauréat avec deux (02) copies légalisées ;
3. Deux (02) copies légalisées de la Carte Nationale d'Identité (CNI) ;
4. Deux (02) photos d'identité récentes ;
5. Une photo scannée **obligatoirement** sur support numérique (clé USB ou CD), portant comme nom le N° MASSAR de l'étudiant, pour l'édition de la carte d'étudiant ;
6. Le règlement interne de l'ESTL dûment rempli, signé et légalisé ([Lien de téléchargement](#)) ;
7. Le règlement relatif aux absences dûment rempli, signé et légalisé ([Lien de téléchargement](#)) ;
8. Une attestation d'assurance AMO ([Lien de téléchargement](#)) ;
9. Une attestation d'assurance MAMDA ([Lien de téléchargement](#)) ou Attestation d'assurance SICAREME ([Lien de téléchargement](#)).



Déroulement des cours – Semestre 1

- Le démarrage des cours du semestre 1 est prévu pour le **15 septembre 2025**.
- Les emplois du temps détaillés seront affichés et communiqués ultérieurement.
- Les nouveaux étudiants sont tenus de consulter régulièrement le site officiel de l'EST Laâyoune (<http://w2.estl.ac.ma/>) afin de se tenir informés de toute nouvelle annonce ou mise à jour.
- La présence aux cours est obligatoire dès le premier jour ; toute absence sera comptabilisée conformément à la réglementation en vigueur.



Remarques importantes :

- **Les candidats doivent déposer personnellement leurs dossiers d'inscription. Aucune procuration ne sera acceptée par l'administration.**
- **Aucun dossier incomplet ne sera accepté.**
- **Les candidats sont tenus de respecter strictement les dates et horaires indiqués.**
- **Tout retard ou absence entraînera la perte définitive du droit à l'inscription.**
- **L'inscription ne sera validée qu'en présence de l'ensemble des pièces exigées.**